				The state of the s	A STANDARD OF THE STANDARD OF
<i>∞</i> ≍∞	HOSPITALIS			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	0,00 € (0,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	70,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	ARACTE, EN S	ECTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€_	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	0,00€	24,00 €
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO ⁶	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	0,00€	141,30 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO ⁶)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70€	0,00€	179,30 €
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMON	E OU PLEURÉSIE I	POUR UN PAT	IENT DE PLUS (DE 17 ANS, EN HÔPITAL PU	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	80% BR	20% BR_	0€
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00€	666,75 €	0,00€

\mathcal{C}						
(A)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire_	
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00€	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€	
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€	
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	1,00 €	



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	15,00 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	6,90€	32,00 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	58,00 €	23,00 €	15,10 €	6,90 €	36,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,63 €	24,40 €	14,64 €	9,76 €	1,23 €

$\left(\widetilde{\widetilde{\sim}} \right)$					
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	547,90 €	120,00€	84,00 €	36,00 €	427,90 €
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMOLAIRES	550,00€	120,00€	84,00 €	36,00 €	430,00 €
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00€	193,50€	193,50 €	0,00€	526,50 €



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix limite de vente (PLV)	BR_	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€_
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00 €	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	99,91 € pour	239,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	199,91 € pour	401,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	0,00€	150,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVI MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	800,00€

~(S,))					
-v-c/	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix limite de vente (PLV)	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00€	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1534,00 €	400,00€	240,00€	160,00€	1134,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.

MYOPIE

- Prix limite de vente.

 Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte.

 Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 € à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie ou du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle.
- 6.

Les exemples de remboursements ci-dessus sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés,



				The state of the s	A STANDARD OF THE STANDARD OF
→ ~~~	HOSPITALIS			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	0,00 € (0,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	30,00 €	40,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	ARACTE, EN S	ECTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€_	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	0,00€	24,00 €
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO ⁶	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	67,92 €	73,38 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO ⁶)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70€	0,00€	179,30 €
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMON	E OU PLEURÉSIE I	POUR UN PAT	IENT DE PLUS (DE 17 ANS, EN HÔPITAL PU	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00 €	666,75 €	0,00€

\mathcal{C}						
(A)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire_	
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00€	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€	
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€	
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	1,00 €	



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés_	BR_	70% BR – 1€	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	15,25 €	8,75 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	6,90€	32,00 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	63,00 €	28,00€	18,60 €	8,40 €	36,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0,00€

$\left(\widetilde{\widetilde{}} \right)$					
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	547,90 €	120,00€	84,00 €	186,00€	277,90 €
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMOLAIRES	550,00€	120,00€	84,00 €	186,00€	280,00€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00€	193,50 €	193,50€	100,00€	426,50€



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix limite de vente (PLV)	BR_	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€_
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00 €	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	ité)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	79,91 € pour	259,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	219,91 € pour	381,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03 €	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	0,00€	150,00 €
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVI MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00 €	0,00€	100,00€	700,00€

<u> </u>					
-	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix limite de vente (PLV)	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00 €	710,00€	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1534,00 €	400,00€	240,00 €	260,00 €	1034,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.

MYOPIE

- Prix limite de vente.

 Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte.

 Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 € à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie ou du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle.
- 6.

Les exemples de remboursements ci-dessus sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés,



				The state of the s	A STANDARD OF THE STANDARD OF
→ ~~~	HOSPITALIS			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	0,00 € (0,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	50,00€	20,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	ARACTE, EN S	ECTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€_	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	0,00€	24,00 €
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO ⁶	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	135,85 €	5,45 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO ⁶)	Honoraires libre	BR_	100% BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70€	67,92€	111,38 €
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMON	E OU PLEURÉSIE I	POUR UN PAT	IENT DE PLUS (DE 17 ANS, EN HÔPITAL PU	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00 €	666,75 €	0,00€

\bigcap					
(C)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire_
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00€	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00 €
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	1,00 €



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60€	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	21,50 €	2,50 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	12,65 €	26,25€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	63,00 €	28,00€	18,60 €	14,15 €	30,25€
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0,00€

VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00€	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	547,90 €	120,00€	84,00 €	236,00€	227,90€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMOLAIRES	550,00€	120,00€	84,00 €	236,00€	230,00€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50 €	193,50€	200,00€	326,50 €



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€_
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00€	12,75€	7,65€	91,30 € pour l'équipement global	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	(2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03€	119,91 € pour l'équipement global	219,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	(2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03€	279,91 € pour	321,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00 €	0,00€	0,00€	100,00€	50,00 €
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVI MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	200,00€	600,00€

$\mathcal{L}(\mathcal{C})$					
-v-c/	AIDES AUD	CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²		
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1534,00 €	400,00€	240,00 €	360,00€	934,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.
- Prix limite de vente.

 Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte.

 Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 € à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie ou du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle.

Les exemples de remboursements ci-dessus sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.



				The state of the s	A STAN OF THE STAN
ॐ ≈	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	0,00 € (0,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	70,00€	0,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	ARACTE, EN S	ECTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	BR - 24€_	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	0,00€	24,00 €
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO ⁶	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	141,30 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO ⁶)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70€	135,85€	43,45€
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMON	IE OU PLEURÉSIE I	POUR UN PAT	IENT DE PLUS (DE 17 ANS, EN HÔPITAL PU	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00 €	666,75 €	0,00€

W.P.	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR	1€ de participation forfaitaire_
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00€	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00 €
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	1,00 €



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60€	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	23,00 €	1,00 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	18,40 €	20,50 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	63,00 €	28,00 €	18,60 €	19,90 €	24,50 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0,00€

VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38€	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	547,90 €	120,00€	84,00 €	336,00€	127,90 €
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMOLAIRES	550,00€	120,00€	84,00 €	336,00€	130,00€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00€	193,50 €	193,50 €	300,00€	226,50€



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00 €	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national_	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	199,91 € pour	139,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	339,91 € pour	261,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03 €	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat_
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00€	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVI MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	250,00 €	550,00€

٠, (۲)					
- V -C	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix limite de vente (PLV)	BR_	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00€	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1534,00 €	400,00€	240,00€	410,00 €	884,00€

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.
- Prix limite de vente. Le forfait ets exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte. Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussis séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 € à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie ou du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle.

Les exemples de remboursements ci-dessus sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés,



		A STATE OF THE STA		The state of the s	See the land of th		
ॐ ≾⊙	HOSPITALIS			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²		
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	0,00 € (0,00 €)		
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	70,00€	0,00€		
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURGICALE DE LA CATARACTE, EN SECTEUR PRIVÉ							
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€	24€	0€		
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	0,00€	24,00 €		
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO ⁶	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	141,30 €	0,00 €		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO ⁶)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70 €	271,70€	179,30 €	0,00€		
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMONIE OU PLEURÉSIE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 17 ANS, EN HÔPITAL PUBLIC							
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	80% BR	20% BR	0€		
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00€	666,75 €	0,00€		

(Q, Q)	SOINS COURANTS			CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70% BR – 1€_	30% BR	1€ de participation forfaitaire	
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00 €	
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€	
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00 €	9,00€	1,00€	



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés_	BR_	70% BR – 1€	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	23,00 €	1,00 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	29,90 €	9,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	63,00 €	28,00€	18,60 €	31,40 €	13,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0,00€

$\left(\widetilde{\widetilde{}} \right)$					
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	547,90 €	120,00€	84,00 €	436,00€	27,90 €
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMOLAIRES	550,00€	120,00€	84,00 €	436,00€	30,00 €
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00€	193,50 €	193,50€	400,00€	126,50 €



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00 €	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour l'équipement global (2 verres + monture)	0,00 € pour l'équipement global (2 verres + monture)
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €		
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement global (2 verres + monture)
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national_	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	299,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	449,91 € pour	151,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat_
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00€	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVI MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	300,00€	500,00€

$\mathcal{L}(\mathcal{C})$					
- V -C/	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat_
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1534,00 €	400,00€	240,00 €	560,00€	734,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.
- Prix limite de vente.

 Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte.

 Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 € à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie ou du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle.

Les exemples de remboursements ci-dessus sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

